

ORDRE DES SAGES-FEMMES
CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE 1^{ÈRE} INSTANCE -
SECTEUR A

N°

Mme Y
c/ Mme X
CD ...

Ordonnance du 6 juillet 2022

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE,

Vu, enregistrée le 3 mai 2022 au greffe de la chambre disciplinaire - secteur A, l'ordonnance de dépaysement en date du 8 avril 2022 de la chambre disciplinaire de première instance - secteur B ;

Vu, enregistrée le 3 mai 2022 au greffe de la chambre disciplinaire - secteur A, l'ordonnance de la chambre nationale de l'Ordre des sages femmes en date du 25 avril 2022 attribuant à la chambre disciplinaire de première instance – secteur A le dossier ci-dessus référencé afin d'y être statué ;

Vu, enregistrés le 14 janvier 2022 au greffe de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des sages femmes du secteur B, la plainte présentée par Mme Y, domiciliée ... (...), transmise sans s'y associer par le conseil départemental du ... de l'Ordre des sages-femmes, et le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2021 dudit conseil ; Mme Y demande à la chambre de prononcer une sanction à l'encontre de Mme X, sage-femme, exerçant ... ;

Vu, enregistré comme ci-dessus le 3 mai 2022, le mémoire présenté pour Mme X par Me M qui demande à la chambre de condamner Mme Y à lui verser la somme de 2 000 euros sur le fondement de l'article 75 de la loi n°1991-647 du 10 juillet 1991 ;

Vu, enregistré comme ci-dessus le 23 mai 2022, l'acte par lequel Me F pour Mme Y déclare que la plaignante se désiste de sa plainte ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 4126-5;

Vu le code de justice administrative;

1- Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article R. 4126-5 du code de la santé publique susmentionné : « *Dans toutes les instances, le président de la chambre disciplinaire de première instance (..) [peut], par ordonnance motivée, sans instruction préalable : 1 °/Donner acte des désistements (...)* » ;

2- Considérant que le désistement de Mme Y est pur et simple ; que rien ne s'oppose à ce qu'il en soit donné acte ;

PAR CES MOTIFS,

ORDONNE

Article 1^{er} : Il est donné acte du désistement de la plainte de Mme Y.

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée à Mme Y, à Me F, à Mme X, à Me M, au conseil départemental du ... de l'Ordre des sages femmes, au directeur général de l'agence régionale de santé ..., au procureur de la République près le Tribunal judiciaire de ... au conseil national de l'Ordre des sages-femmes et au ministre de la santé.

Fait à Paris, le 6 juillet 2022.

Le président de la chambre disciplinaire,

La République mande et ordonne au ministre chargé de la santé en ce qui le concerne, ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.